



Ville de Quarouble

Flash info

Mai 2021 – n° 222

Mairie : 03.27.35.42.55

Email: Mairie-de-Quarouble@wanadoo.fr

Réalisé et imprimé par la Commission de  
l'Information

### REFECTION DES TROTTOIRS RUE JEAN JAURES : DEBUT DES TRAVAUX

Les travaux de réfection des trottoirs, des terre-pleins centraux (depuis Onnaing jusqu'à la Chapelle Richard) et du parking du carrefour des Quatre Pavés, rue Jean Jaurès, ont débuté le lundi 26 avril par le **côté pair** entre le Chemin de Hutte et la Rue des Anémones et s'achèveront à la fin de l'année.

Ils se dérouleront en plusieurs phases, via des chantiers mobiles, le **stationnement des véhicules** sera **interdit** sur l'emprise du chantier ainsi que sur le parking au carrefour des Quatre Pavés. La circulation sera **alternée, régulée par des feux tricolores** de chantier mobiles la journée. Les feux tricolores du carrefour des Quatre Pavés seront clignotants en journée et actifs en soirée et toute la nuit.



**Comme toujours les travaux peuvent être source de désagrément pour celles et ceux qui les subissent, faisons preuve de patience et de vigilance**



### MISE EN ROUTE DES FEUX « RECOMPENSES »

Les feux rouge "récompenses" (qui passent au vert ou au rouge en fonction de votre vitesse) situés rue Jean Jaurès, au niveau de la Chapelle Richard seront mis en service très prochainement.

Restez vigilants !

### ANNULATION DES FESTIVITES 14 JUILLET

Du fait du contexte sanitaire toujours très incertain, la municipalité a pris la décision d'annuler les festivités envisagées pour le 14 juillet.

Par ailleurs la commémoration de la journée des déportés qui a eu lieu le 25 avril s'est tenue en comité restreint.

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin. Toutes les conditions sanitaires seront mises en œuvre pour la sécurité de tous.

## **RECENSEMENT**

Les jeunes Quaroubaines et Quaroubains nés en mai 2005 sont invités à se présenter en mairie au cours du mois de mai afin de se **faire recenser**.

## **ENVIRONNEMENT, SECURITE : N'OUBLIEZ PAS**

→ Que les riverains sont aussi acteurs de la sécurité et de l'entretien des voiries : ils doivent veiller au balayage et désencombrement des trottoirs et des caniveaux ainsi qu'à retirer au pied de leur façade les mauvaises herbes.

→ De ramasser ce que vos chiens déposent sur les trottoirs et dans les venelles lors de leurs promenades ainsi que de limiter leur aboiement

→ De rentrer vos poubelles le jour du ramassage et de ne pas laisser de déchets et encombrants sur le trottoir

→ De ne pas **jeter sur la voie publique masques usagés, emballages divers, mouchoirs en papier ...**

→ De tondre votre pelouse ou utiliser tout autre appareil bruyant pendant les heures autorisées : - En semaine de 8h à 19h - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

**Un petit plus de chacun rend la vie plus agréable à tous !**

## **DEPOTS SAUVAGES**

Les services techniques de la commune sont régulièrement amenés à procéder au **ramassage de dépôts sauvages** : pneus, vêtements, meubles, phares, éléments de voiture (carrosserie, pare-chocs, phares ...), gravats, débris de Placoplatre et d'amiante, pots de peinture etc .... Au total, depuis juin 2020, ce sont 122 pneus et un volume de plus de 12 m3 de déchets divers et 980 kg de suie provenant de la combustion de câbles électriques qui ont été ramassés par nos agents des services techniques.

Outre le temps passé par nos agents municipaux et le **coût important de l'élimination des déchets aux frais de la commune** (4735€ en 2020) dans les décharges payantes réservées aux professionnels, certains déchets sont **particulièrement polluants** et doivent être enlevés rapidement pour éviter que l'impact sur la nature ne soit trop important.

**Chaque dépôt sauvage fait et fera l'objet d'un dépôt de plainte** dès lors que cela est possible. Pour rappel, les contrevenants s'exposent à des **poursuites judiciaires**, jusqu'à 1500 euros d'amende avec confiscation du véhicule en vertu des articles R 634-2, R 632-1, R635-8, R 644-2 du Code Pénal.

## **ECOLE NOTRE DAME DU SACRE COEUR**

Mme Mouly, Directrice de l'école, prend les inscriptions pour la rentrée 2021.

- > L'école accueille les enfants de la toute petite section (à partir de 2 ans) jusqu'au CM2
- > La garderie des enfants débute à 7h30 et se poursuit jusqu'à 18h

**Pour plus d'informations : <http://www.ecolenotredame-quarouble.com> - 09 51 08 01 77**